



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DÉGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoints -*

Mme Nassera HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

*- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

**Absents non-représentés :**

*- Adjoints -*

M. Amirouche LAIDI

*- Conseillers municipaux -*

**Secrétaire :**

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2023-052 Acquisition de l'appartement situé au rez-de-chaussée du 75 boulevard Henri Sellier à Suresnes**

**- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que M. Cuadrat, propriétaire de l'appartement 75 boulevard Henri Sellier situé au rez-de-chaussée avec une cave en sous-sol, d'une surface d'environ 58 m<sup>2</sup>, a mis en vente son bien,

Considérant la proposition de vente de M Cuadrat présentée par courrier le 24 février 2023, s'élevant à un montant de 270 000 euros,

Considérant l'intérêt manifesté par la Ville d'acquérir ce bien immobilier, par courrier de réponse, le 21 mars 2023,

Vu l'avis de France Domaine du 5 juin 2023 estimant que la valeur vénal de ce bien s'élève à un montant de 287 000 € HT et HC, assortie d'une marge d'appréciation de 10% de la valeur,

Considérant le souhait de la Ville, dans un souci de bonne gestion des propriétés communales, d'acheter ce bien immobilier lui permettant de devenir propriétaire de l'ensemble de l'immeuble

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Sandrine du Mesnil, adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 42

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 7

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>.**- d'approuver l'acquisition l'appartement situé au rez-de-chaussée du 75 boulevard Henri Sellier, d'une surface d'environ 58 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 270 000 € (deux cent soixante-dix mille euros) net vendeur, taxes et divers frais notariés en sus, dont M. Cuadrat est propriétaire.

**Article 2.** - d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2023 et publié/affiché le 5 juillet 2023 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes